

Deauville, le 4 février 2019

12 rue Robert Fossorier - BP 30086  
14803 Deauville Cedex  
Tél : 02 31 88 54 49  
Fax : 02 31 88 19 76  
Mail: [info@coeurcotefleurie.org](mailto:info@coeurcotefleurie.org)

 [www.coeurcotefleurie.org](http://www.coeurcotefleurie.org)  
 [facebook.com/coeurcotefleurie](https://facebook.com/coeurcotefleurie)

DREAL Normandie – Site de Caen  
SECLAD – Pôle Evaluation  
Environnementale  
1, rue Recteur DAURE  
CS 60040  
14006 Caen Cedex 1

**Objet :** Examen au cas par cas pour une précision du règlement de zonage des Eaux Pluviales  
**Nos réf. :** 89 EB-OD Affaire suivie par Eric BORNAREL - Responsable eau, assainissement et travaux – 02 31 88 54 49 [isabelle.crenn@coeurcotefleurie.org](mailto:isabelle.crenn@coeurcotefleurie.org)  
P.J : dossier de demande de modification du règlement de zonage des Eaux Pluviales

Madame la présidente,

J'ai l'honneur de vous adresser la fiche d'examen au cas par cas concernant une précision à apporter à la définition de la zone C du Règlement de zonage des eaux pluviales.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- La fiche d'examen au cas par cas pour la zone visée par l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales ;
- La note explicative du bureau d'études SUEZ pour préciser la définition de la zone C du Règlement de zonage des eaux pluviales ;
- Le Règlement du zonage des eaux pluviales de 2012 annexés au Plan Local d'Urbanisme Intercommunale de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ;
- Les deux plans de 2012 du zonage des Eaux Pluviales de la 4CF ;

Je vous remercie par avance de la considération apportée à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pour le Président, par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Marc BOURHIS